



COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 21 FÉVRIER 2025 (14H00 – 16H00)

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (CS du 2 décembre 2024) ET SUIVI DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE DU PRÉSIDENT

II. ACTUALITÉS ET INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS DOSSIERS EN COURS

Actualités : Suivi de la DSP
Trafic
Extra-aéronautique
Travaux

Focus thématique : Risque sur le financement des missions régaliennes

Organisation : Arrivée de Catherine MIRAMONT, secrétaire du Syndicat.

III. RAPPORTS DU COMITÉ SYNDICAL POUR DÉLIBÉRATIONS

Rapport n°1 : Photovoltaïque : partenariat avec le Fonds Oser

Présentation du fonds d'investissement OSER ENR par Frédéric FOURNIER,
Directeur opérationnel

Rapport n°2 : Développement de l'offre aérienne

Rapport n°3 : Budget primitif 2025

Rapport n°4 : Acquisition de parcelles

IV. QUESTIONS DIVERSES

COMITE SYNDICAL du 2 décembre 2024

Compte-rendu

Cette réunion s'est tenue en présentiel,
sous la présidence de Monsieur Brice HORTEFEUX, Président

Étaient présents :

Titulaires :

Mesdames Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Anne-Marie PICARD,
Messieurs Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Brice HORTEFEUX, Henri GISSELBRECHT (avec
pouvoir de Madame Christine MANDON), Yannick LUCOT, Flavien NEUVY.

Suppléants :

Monsieur Sébastien DUBOURG.

Étaient absents ou excusés :

Titulaires :

Mesdames Sylvie LEGER, Christine MANDON (ayant donné pouvoir à Monsieur Henri
GISSELBRECHT),
Messieurs Frédéric AGUILERA, Damien BALDY, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX,
Louis GISCARD D'ESTAING, Serge PICHOT, Thomas WEIBEL.

Suppléants :

Mesdames Valérie BERNARD, Stéphanie CARTOUX, Léa DESPRAT, Caroline GUELON,
Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Hélène VEILHAN, Sylvie DI
NALLO,
Messieurs Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Joël-Michel DERRÉ, Jean-Marc MORVAN,
François RAGE, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE, Sylvain CASILDAS.

Personnes invitées :

Monsieur Jean-Léopold VIÉ, Directeur de la SEACFA-VINCI Airports, présent pour la partie dédiée
aux actualités,
Messieurs Jean-Luc BLANC, Payeur régional, excusé.

Ordre du jour

Approbation du dernier compte-rendu (CS du 7 juin 2024) et suivi des délégations de compétences
Actualités et points d'information sur les différents dossiers en cours
Rapports du Comité syndical pour délibération
Agenda et questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUIN 2024

Le compte-rendu de la réunion est adopté à l'unanimité.

Pour rappel, les délibérations et comptes-rendus des séances sont publiées sur le site Internet de
l'aéroport : <https://www.clermont-aeroport.com/fr/corporate/smacfa>

2. SUIVI DE L'EXERCICE DES COMPETENCES DELEGUEES AU PRESIDENT

Sans objet depuis l'élection du Président le 17 octobre 2024

3. ACTUALITES DE L'AEROPORT ET POINTS D'INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Points saillants du trafic (période de janvier à octobre) et activité aéronautique :

- Baisse de 1,61% de trafic passagers cumulés par rapport à 2023 ; toutefois une progression à noter de mouvements (+1.22%) par rapport à 2023,
- Baisse de trafic passagers liée à la ligne vers Paris-CDG, l'ensemble des autres segments étant en progression, voire en résultats records par rapport à 2019
- Le trafic fret est en progression vs 2023 (+28% en tonnage et +41% en mouvements)
- Le trafic affaires est en progression vs 2023 (+6% pax et + 4.5% mvts),
- Retour des charters touristiques.

Une rencontre entre Brice HORTEFEUX et Anne RIGAIL (DG Air France) fin novembre a confirmé le principe d'un statu quo de la compagnie, avec enjeu de rétablir un taux de remplissage élevé. La réponse d'Air France a été communiquée à l'ensemble des élus, parlementaires et têtes de réseau économique du territoire ; parallèlement un courrier aux entreprises est en cours d'élaboration par le Cabinet du Président de Région.

L'échange sur l'évolution de l'offre de transport aérien et ses impacts est organisée en 2^e partie de séance à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2025.

Dossiers extra-aéronautiques :

- Salons du 2e étage et restauration : réalisation en cours du cahier des charges pour supprimer les équipements hors service et remettre en état la zone de la cuisine. Lancement de la consultation des entreprises début 2025. Pour la suite du projet, est attendu le plan d'affaires finalisé de l'exploitant,
- Zone Nord à urbaniser : rédaction en cours du cahier des charges pour recruter un architecte urbanisme, avec objectif de lancement d'un appel d'offres début 2025,
- La SEACFA envisage d'implanter un projet de bornes de recharge électriques poids lourd en zone sud (ZIAS) ; le terrain pressenti initialement fléché (schéma directeur) pour l'installation d'une activité aéronautique doit faire l'objet de la validation du changement de destination,
- Une rencontre avec l'entreprise Cœur de Volcan est programmée courant décembre.

Liste de sujets de développement foncier & travaux :

- Réseau AEP/incendie : le diagnostic a été réalisé, les canalisations sont en majorité en bon état, un plan d'intervention sur certaines zones est en cours de préparation,
- Rénovation énergétique des bâtiments : la phase avant-projet définitif est en cours de finalisation avec l'objectif de lancer la consultation des entreprises début 2025,
- Rénovation des locaux de l'aéroclub Clermont Limagne : les travaux sur l'atelier existant sont terminés. Parallèlement, la construction du nouveau bâtiment est conditionnée à l'achat du terrain appartenant à l'Etat qui devrait être finalisé sur le 1er trimestre 2025,
- Séquestration carbone : l'analyse des offres pour la plantation des haies est en cours. Concernant le projet d'expérimentation sur les prairies, celui-ci a été retenu dans le cadre de l'appel à projet 2024 du programme infrastructures, territoires, transport, énergies, écosystèmes et paysages (ITTECOP) du ministère de la transition écologique,
- Stratégie photovoltaïque : l'étude de potentialité a été réalisée et présentée au COPIL CFE 2030 du 07 novembre (voir rapport n°4),
- Ombrières Photovoltaïques (parking personnel aéroportuaire) : la phase PRO/DCE sera livrée courant décembre pour une consultation des entreprises début 2025,
- Alimentation postes avion 400hz - GPU : les travaux sont en cours de réalisation, la livraison des équipements mobiles est prévue sur le 1er trimestre 2025,
- Rénovation des nefs 1, 2 et 3 : les travaux sont en cours de réalisation.

Actualités diverses

- Mouvement social du personnel aéroportuaire : un préavis de grève a été déposé du 11/11/24 au 05/01/25,
- Une rencontre entre Brice HORTEFEUX et Sabine GRANGER s'est déroulée courant novembre, permettant d'appuyer les conclusions du Comité de suivi de la DSP (voir rapport n°3),
- PLF2025 et réforme de la DGAC : une mobilisation s'avère nécessaire (à l'instar du secteur sur la taxe dite de solidarité) avec un enjeu particulier au niveau local, celui du financement des missions régaliennes,
- La Métropole a lancé l'élaboration de son PLUI, actuellement en phase de consultation des PPA – personnes publiques associées avant enquête publique ; la Région a adressé sa réponse intégrant un volet aéroport CFE sur les potentialités de la zone nord,
- Le nouveau Président de Région, Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, a visité l'aéroport le vendredi 25 octobre.

4. RAPPORTS POUR DECISION DU COMITE SYNDICAL

Informations à disposition des élus = Rapport et annexes transmis le 15 novembre par voie numérique (excepté rapport 10 remis sur table)

Le débat d'orientation budgétaire, annoncé comme rapport 12, est numéroté 11.

L'ensemble des décisions ont été prises à l'unanimité (Cf. délibérations).

Rapport n°1 : CONCLUSIONS DE LA CCSPL DU 18 SEPTEMBRE

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie sous la présidence de Sylvain DURIN, accueillant les 3 associations de représentantes des usagers : UFC Que Choisir, la FNAUT et Objectif Capitales.

L'année 2023 constitue la 9^e année de DSP confiée à la SEACFA-VINCI Airports.

Rapport n°2 : CONCLUSIONS DE LA COCOECO DU 5 NOVEMBRE

La Commission Consultative Economique s'est réunie sous la présidence de Jean-Paul CUZIN, accompagné de Christine MANDON. Une augmentation des tarifs à hauteur de la fourchette basse de l'inflation (+2%) a été proposée et adoptée par 7 voix pour et 1 abstention.

Rapport n°3 : CONCLUSIONS DU COMITE DE SUIVI DE LA DSP DES 17 SEPTEMBRE ET 8 OCTOBRE

Ce Comité est présidé par Elisabeth BRUSSAT, accompagnée par Christine MANDON et Sylvie LEGER. Le délégataire est représenté par la Présidente Sabine GRANGER et le Directeur de l'aéroport, Jean-Léopold VIE.

Deux points d'ordre du jour ont été discutés : observations sur le rapport annuel 2023 (réunion du 18/09), négociations pour un avenant 4 au contrat de DSP (réunion du 8/10)

Rapport n° 4 : STRATEGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Conformément à la décision du Comité syndical du 08 mars, une étude de potentialité a été réalisée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage INERSYS. Les éléments techniques et financiers ont été présentés aux élus du COPIL CFE 2030 le 7 novembre.

Rapport n°5 : TRAVAUX DECRET TERTIAIRE

Rapport n°6 : MODIFICATION DE SOUS-LOCATION (AOT SLICOM)

Rapport n°7 : SORTIES D'INVENTAIRE

Rapport n°8 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – CORRECTIF

Rapport n°9 : PROTOCOLE RELATIF A LA TAXE FONCIERE

Rapport n°10 : DECISION MODIFICATIVE (rapport remis sur table)

Rapport n°11 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le débat d'orientation budgétaire se déroule en trois phases : bilan 2024, perspectives de développement puis orientations budgétaires correspondantes, sur 4 piliers :

- Fonctionnement, avec deux enjeux liés au niveau des contributions statutaires et au développement de l'offre de transport aérien
- Investissement, avec un enjeu de maîtrise du PPI (aménagement foncier et décarbonation)
- Etat de la dette
- Organisation RH

5. Agenda

Prochain Comité syndical : vendredi 21 février 2025 à 14h (vote du BP 2025 et des affaires courantes)

L'agenda 2025 des instances sera prochainement proposé.

6. Questions diverses

Vigilance souhaitée sur la maîtrise du contrat de DSP d'une part, sur les impacts de la réforme de la DGAC d'autre part.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 21 février 2025 sous la Présidence de Monsieur Brice HORTEFEUX,
Président du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION 1 : Photovoltaïque - étude du partenariat avec le Fonds OSER

Étaient présents :

Titulaires :

Mesdames Valérie BERNARD, Elisabeth BRUSSAT, Sylvie LEGER (a reçu pouvoir de Madame Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Anne-Marie PICARD,
Messieurs, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Serge PICHOT.

Suppléants :

Monsieur François RAGE.

Étaient absents ou excusés :

Titulaires :

Mesdames Anne BABIAN-LHERMET (a donné pouvoir à Madame Sylvie LEGER),
Madame Hélène VEILHAN,
Messieurs Frédéric AGUILERA, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Flavien NEUVY, Thomas WEIBEL.

Suppléants :

Mesdames Stéphanie CARTOUX, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI,
Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Sylvie DI NALLO,
Messieurs Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON,
Joël-Michel DERRÉ, Sébastien DUBOURG, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE,
Rémi VEYSSIERE.

CONFORMÉMENT aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts du Syndicat Mixte et notamment son article 7.4,

VU la délibération n°3 du Comité syndical du 01 décembre 2023, la délibération n°1 du Comité syndical du 08 mars 2024 et la délibération n°4 du Comité syndical de 02 décembre 2024 concernant la stratégie globale photovoltaïque,

CONSIDÉRANT que lors de ce Comité syndical du 02 décembre 2024, au regard du haut potentiel de puissance installée et de gain financier d'une part, et de la faisabilité juridique eu égard le contrat de délégation de service public de l'exploitation d'autre part, les élus syndicaux ont décidé la poursuite de la définition des modalités de mise en œuvre du projet photovoltaïque ; qu'en ce sens, des échanges techniques avec le Fonds d'investissement OSER ENR ont pu être organisés entre le SMACFA et le Fonds OSER (Christophe GEOURJON, Conseiller régional, membre du fonds d'investissement),

VU la présentation du Fonds d'investissement OSER ENR par Monsieur Frédéric FOURNIER, Directeur opérationnel,

VU le rapport présenté par Monsieur le Président du Syndicat Mixte,

CONSIDÉRANT qu'un partenariat avec le Fonds OSER impliquerait en premier lieu la création d'une société de projet (SAS ENR) dans laquelle le SMACFA pourrait-être co-investisseur aux côtés du fonds d'investissement et d'autres partenaires à déterminer, que cette modalité nécessiterait de contracter un marché d'accompagnement juridique (scénario 1) ; qu'à défaut d'un tel partenariat, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt constitue un modalité toujours à l'étude, porté par le Syndicat mixte (scénario 2) ou la Société d'exploitation (scénario 3),

APRÈS en avoir délibéré, le quorum étant atteint,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de ne pas retenir le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt porté par la Société d'exploitation (scénario 3) et de prolonger, dans la perspective du prochain Comité syndical, les études concernant :

- Le scénario 1 (10 voix pour) : possibilité de lancer le processus de création d'une SAS ENR avec prise de participation du SMACFA, impliquant pour ce faire un accompagnement juridique,
- Le scénario 2 (4 voix pour) : possibilité d'affermir la tranche optionnelle n°2 « aide au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt » du marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour accompagner le SMACFA.

Une analyse détaillée des 2 scénarios restants sera soumise à un prochain comité syndical pour arbitrage final.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 21 février 2025 sous la Présidence de Monsieur Brice HORTEFEUX,
Président du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION 2 : Développement de l'offre aérienne Contractualisations avec les compagnies

Étaient présents :

Titulaires :

Mesdames Valérie BERNARD, Elisabeth BRUSSAT, Sylvie LEGER (a reçu pouvoir de Madame Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Anne-Marie PICARD,
Messieurs, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Serge PICHOT.

Suppléants :

Monsieur François RAGE.

Étaient absents ou excusés :

Titulaires :

Mesdames Anne BABIAN-LHERMET (a donné pouvoir à Madame Sylvie LEGER),
Madame Hélène VEILHAN,
Messieurs Frédéric AGUILERA, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Flavien NEUVY, Thomas WEIBEL.

Suppléants :

Mesdames Stéphanie CARTOUX, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI,
Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Sylvie DI NALLO,
Messieurs Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON,
Joël-Michel DERRÉ, Sébastien DUBOURG, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE,
Rémi VEYSSIERE.

CONFORMÉMENT aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts du Syndicat Mixte et notamment son article 7.4,

VU le rapport présenté par Monsieur le Président du Syndicat Mixte,

CONSIDÉRANT que le SMACFA en conformité avec le contrat de DSP passé avec la SEACFA-VINCI Airports, est autorisé à signer des conventions avec les compagnies aériennes dès lors que celles-ci exploitent des lignes d'intérêt territorial. Dans le cadre de la stratégie CFE 2030, l'intérêt territorial a été défini afin de confirmer les enjeux d'attractivité avec priorité donnée aux entreprises et diasporas locales,

CONSIDÉRANT, eu égard la réglementation européenne sur les aides d'Etat applicable au secteur, le support financier du SMACFA est réalisé conformément au principe de l'opérateur en économie de marché (POEM) ; en ce sens une rentabilité ex ante a été recherchée en amont de l'engagement du SMACFA auprès des compagnies aériennes. Cet exercice est mené conjointement par le syndicat propriétaire et l'exploitant ; le cabinet EY Société d'avocats accompagne juridiquement le SMACFA,

CONSIDÉRANT que l'année 2024 s'est clôturée avec une stabilité de trafic à près de 230 000 passagers, qu'une opportunité de deux dessertes supplémentaires s'ouvre en 2025, caractérisées d'intérêt territorial, par les compagnies Ryanair, qui exploite deux dessertes au départ de l'aéroport, et ASL Airlines,

APRÈS en avoir délibéré, le quorum étant atteint,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes des deux contrats 2025 – 2027 de développement de lignes aériennes,
- d'autoriser le président à signer ces contrats et à en suivre la bonne exécution,
- d'affecter les crédits correspondants.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTÉFEUX

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 21 février 2025 sous la Présidence de Monsieur Brice HORTEFEUX,
Président du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION 3 : BP 2025

Étaient présents :

Titulaires :

Mesdames Valérie BERNARD, Elisabeth BRUSSAT, Sylvie LEGER (a reçu pouvoir de Madame Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Anne-Marie PICARD,
Messieurs, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Serge PICHOT.

Suppléants :

Monsieur François RAGE.

Étaient absents ou excusés :

Titulaires :

Mesdames Anne BABIAN-LHERMET (a donné pouvoir à Madame Sylvie LEGER),
Madame Hélène VEILHAN,
Messieurs Frédéric AGUILERA, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Flavien NEUVY, Thomas WEIBEL.

Suppléants :

Mesdames Stéphanie CARTOUX, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI,
Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Sylvie DI NALLO,
Messieurs Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON,
Joël-Michel DERRÉ, Sébastien DUBOURG, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE,
Rémi VEYSSIERE.

CONFORMÉMENT aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts du Syndicat Mixte et notamment son article 7.4,

VU le Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat Mixte et notamment l'article 1.3.2,

VU l'attestation du Payeur régional relative à l'estimation du report à nouveau de 2024 sur 2025,

VU le rapport présenté par le Président du Syndicat mixte,

CONSIDÉRANT que le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver le budget primitif 2025 du Syndicat mixte de l'aéroport, que lors des orientations budgétaires du Comité syndical du 2 décembre 2024, il a été présenté un projet de budget 2025 équilibré, hors virement à la section d'investissements (excédant N-1),

CONSIDÉRANT que le Syndicat Mixte continuera en 2025 d'investir au profit de l'activité économique et aérienne de la plateforme et de la pérennité de son fonctionnement ; qu'il s'agit de faire de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne une référence régionale en s'engageant dans un processus de transition énergétique et en répondant aux besoins des différents usagers de l'aérien (affaires/ tourisme/ diaspora/ VFR) et des usagers économiques de la plateforme,

CONSIDÉRANT que le projet de budget 2025 soumis à la présente assemblée s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 14 023 615 €,

CONSIDERANT qu'un budget supplémentaire permettra de retranscrire les résultats cumulés de l'année précédente constatés par le compte administratif en cohérence avec le compte de gestion, adopté à une prochaine session du Comité syndical avant le 30 juin.

CONSIDERANT que lors du débat d'orientation budgétaire, après une baisse progressive sur 4 ans des participations des collectivités membres de façon à atteindre 70 % des participations 2018, il a été proposé un maintien des contributions statutaires d'un total de 3 180 023€ (40% pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 28% pour le Département du Puy-de-Dôme et 32% pour Clermont Auvergne) ; que ces contributions s'effectueront en 2 versements, financés par les trois collectivités membres du SMACFA en section de fonctionnement au titre des contributions aux organismes de regroupement : la première part de 60% sera versée au premier trimestre 2025 et la seconde part sera versée au cours du quatrième trimestre de l'exercice en fonction des prévisions d'atterrissage budgétaires et d'exécution du programme d'équipement de l'exercice ; cette seconde part sera calculée en tenant compte : des excédents antérieurs cumulés tels qu'ils ressortent du compte administratif en cohérence avec le compte de gestion de l'année N-1 voté au 30 juin de l'année en cours, du besoin prévisionnel de recours à l'emprunt pour l'exercice N, et de la dotation aux amortissements de l'exercice. Le montant du second versement ne pourra pas excéder les 40% restant du montant total de la contribution statutaire.

APRÈS en avoir délibéré, le quorum étant atteint,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Budget Primitif pour l'exercice 2025 et sa présentation en nature selon la nomenclature M57,
- d'affecter dans le cadre des autorisations votées au budget primitif 2025 conformément au rapport de présentation :

Le Budget Primitif comporte l'inscription de 14 023 615 € en dépenses et en recettes (opérations réelles et d'ordre comprises) qui se décomposent en :

- dépenses 6 893 000 € en investissement
 7 130 615 € en fonctionnement
 - recettes 6 893 000 € en investissement
 7 130 615 € en fonctionnement
- de procéder à la perception des concours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de Clermont Auvergne Métropole et du Département du Puy-de-Dôme avec un premier appel de fonds de 60% au premier trimestre 2025 et le solde au second semestre,
 - d'autoriser le président à négocier et à signer un emprunt d'un montant de 4 173 774 € auprès des établissements bancaires.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 21 février 2025 sous la Présidence de Monsieur Brice HORTEFEUX,
Président du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION 4 : acquisitions de parcelles.

Étaient présents :

Titulaires :

Mesdames Valérie BERNARD, Elisabeth BRUSSAT, Sylvie LEGER (a reçu pouvoir de Madame Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Anne-Marie PICARD, Messieurs, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Serge PICHOT.

Suppléants :

Monsieur François RAGE.

Étaient absents ou excusés :

Titulaires :

Mesdames Anne BABIAN-LHERMET (a donné pouvoir à Madame Sylvie LEGER), Madame Hélène VEILHAN, Messieurs Frédéric AGUILERA, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Flavien NEUVY, Thomas WEIBEL.

Suppléants :

Mesdames Stéphanie CARTOUX, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Sylvie DI NALLO, Messieurs Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Sébastien DUBOURG, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

CONFORMÉMENT aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts du Syndicat Mixte et notamment son article 7.4,

VU le rapport présenté par monsieur le Président du Syndicat mixte,

CONSIDERANT que la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a souhaité mettre en vente 3 parcelles situées sur le domaine aéroportuaire (BS146, BS147, BS152) ; qu'il s'agit notamment du bâtiment du Terminal Affaires, du bâtiment de l'ancienne délégation régionale de l'Aviation Civile et du terrain sur lequel sera bâti l'aéroclub ACL,

CONSIDERANT que par courrier du 28/06/21, le Syndicat Mixte a indiqué aux services de la DGAC son intention de se porter acquéreur de ces parcelles ; que par courrier du 11/09/24, les services de Clermont Auvergne Métropole, au titre du droit de préemption de la collectivité, ont validé le processus d'acquisition - revente par l'intermédiaire de l'EPF Auvergne,

APRÈS en avoir délibéré, le quorum étant atteint,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'acquisition des parcelles pour un montant de 600 000 €,
- d'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX